

München 2, Rundfunkplatz 1 · Telegraphische Anschrift: Funkmusikpreis · Telefon 59001

Internationaler
Musikwettbewerb
der
Rundfunkanstalten
der Bundesrepublik
Deutschland

Madame
Maria Canals
Rambla Catalunya 90
Barcelona 8/Spainien

le 23 octobre 1970



Madame,

nous aimerions beaucoup de vous inviter comme membre du Jury pour PIANO l'année prochaine, du 4 au 13 septembre 1971. Les deux concerts de clôture auront lieu le 16 et le 17 septembre, et nous espérons qu'il vous sera possible de rester jusqu'à cette date à Munich.

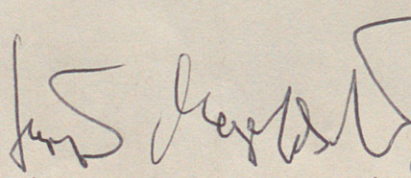
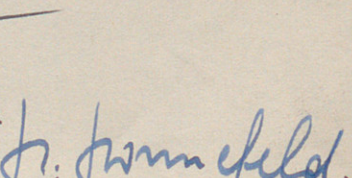
Veuillez trouver ci-inclus deux formulaires avec nos conditions financières. Nous vous serions reconnaissants si vous voulez nous retourner un exemplaire comme signe de votre accord.

Nous serions très heureux si vous pourrez accepter notre invitation ainsi que nous aurions l'occasion de vous saluer de nouveau auprès notre concours, qui l'année prochaine aura son 20e anniversaire!

Nous vous prions de croire, chère Madame, à nos sentiments sincères et cordiaux-

P.S. Nous vous prions de nous faire savoir votre décision le plus vite possible, car nous voudrions imprimer notre brochure vers la fin du mois de Novembre, contenant aussi les noms du Jury!

INTERNATIONALER MUSIKWETTBEWERB
der Rundfunkanstalten
der Rundfunkanstalten Deutschlands


(Jürgen Meyer-Josten) 
(Renate Ronnefeld)

Bayerischer Rundfunk München
Hessischer Rundfunk Frankfurt am Main
Norddeutscher Rundfunk Hamburg

Radio Bremen
Saarländischer Rundfunk
Sender Freies Berlin

Süddeutscher Rundfunk Stuttgart
Südwestfunk Baden-Baden
Westdeutscher Rundfunk Köln

R 1270

Règlement concernant les indemnités accordées aux membres du Jury

- 1) Indemnités de séances: Il sera accordé DM 150.- par jour d'examen. Les séances d'examen ont lieu généralement 2 fois par jour. Les délibérations ne seront pas spécialement rémunérées. Aus cas où le membre du Jury ne pourrait pas prendre part à une séance entière, la moitié d'une indemnité journalière (DM 75.-) ne sera pas allouée.
- 2) Frais de séjour: Il sera accordé une allocation journalière se montant à DM 100.- (ceci du 1er jour des examens au jour du concert final, inclus). Pour les jours du voyage même, il sera accordé une allocation journalière se montant à DM 50.-, autant à l'aller qu'au retour. Toutefois, pour les membres faisant usage de wagon-lits, cette allocation ne sera versée que si le départ à l'aller, respectivement au retour, a lieu avant 18 heures.
- 3) Frais de voyage: Ne seront remboursés que les déplacements à l'intérieure de l'Europe; en avion (Classe touristique), en chemin de fer (1ère classe), si nécessaire en wagon-lits (mais sans supplément pour compartiment seul), à partir du domicile, respectivement au port d'atterrissage en Europe jusqu'à Munich et retour. Il sera remboursé aux membres du Jury faisant usage de leur propre automobile, le montant correspondant à la 1ère classe chemin-de-fer.

Lu et approuvé:

.....